

Service GDV - ODP

Gestion de voirie –
Occupation du domaine
public

Rue de Courtrai 63
7700 Mouscron

+32(0)56 860.270

+32(0)56 860.305

www.mouscron.be

@ : gdv@mouscron.be



N/Réf. : GDV/ODP/FEST/17/2238-2249-2250

Mouscron, le 16 janvier 2018

OBJET : Courses cycliste « Grand Prix du Vélo Club - Mémorial Marcel Moreau » et « Grand Prix des Assurances Verschilde Grimonprez (Dames Débutantes et Juniors) » dans les rues de Dottignies et ce, le 24 février 2017 de 09h00 à 19h00.

Madame, Monsieur,

L'administration communale porte à votre connaissance le passage d'une course cycliste, dont objet ci-dessus. Le circuit qui sera emprunté par ladite course cycliste est le suivant :

- ⇒ Lieu et heure de départ : rue Julien Mullie, 8 à 13h00
- ⇒ Lieu et heures d'arrivées : rue Julien Mullie, 8 entre 13h40 et 16h30
- ⇒ Itinéraire : rues Julien Mullie, Festar, Alphonse Poulet, Cimetière, rues Damide, des Volontaires de Guerre, de la Haverie, du Sarpe, (Bellegem) Roncevaalstraat, (Dottignies) rues de Rollegem, de l'Espierres, du repos, Julien Mullie.
- ⇒ Nombre de tours :
 - Mémorial Marcel Moreau : 8 tours
 - Grand Prix des Assurances Verschilde Grimonprez (Dames Débutantes) : 4 tours
 - Grand Prix des Assurances Verschilde Grimonprez (Dames Juniors) : 7 tours

MODIFICATION DE CIRCULATION :

Interdiction de stationnement

- Le stationnement sera interdit le samedi 24/02/2018 entre 11h00 et 17h30 aux endroits suivants :
 - Rue Julien Mullie tronçon compris entre la rue des Ecoles et la rue du Repos ;
 - Rue du Festar ;
 - Rue Alphonse Poulet entre rue du Festar et rue Damide ;
 - Rue Damide ;
- Rue des Volontaires de Guerre ;
- Rue de la Haverie ;

- Rue du Sarpe à hauteur du n°16 (ancien brocanteur) ;
 - Roncevaalstraat à hauteur du n°44 (café du Bœuf) ;
 - Rue de Bellegem tronçon compris entre Roncevaalstraat et les dernières maisons de la rue (n°30) ;
 - Rue de l'Espierres entre la rue du Bas Beurre et la rue du Repos ;
 - Rue du Repos.
- Le stationnement sera interdit sur le parking côté opposé à l'antenne communale de Dottignies (rue Pastorale, 11) le 24/02/2017 entre 8h30 et 18h00 pour le positionnement du podium ;
- Le stationnement sera interdit rue Julien Mullie de part et d'autre du n°8 (Café Métropole) sur 100m et 200m, le 24/02/2017 de 8h30 à 18h00 pour le placement de matériel.

Interdiction de circulation

- Durant toute la durée de la course, la circulation sera interdite dans le sens contraire de la course sur tout le parcours ;
- Une demi-heure avant le départ de la course, la circulation sera interdite dans la rue Julien Mullie, carrefour avec la rue du repos en direction de la ligne de départ ;
- Durant la course, toute circulation sera interdite sur l'itinéraire entre les véhicules drapeau rouge et drapeau vert ;
- Dès l'arrivée, la circulation sera interdite dans la rue Julien Mullie, carrefour avec la rue du Repos en direction de la ligne d'arrivée le temps que les coureurs quittent la zone d'arrivée. Elle sera ensuite interdite rue Pastorale le temps de la cérémonie protocolaire ;
- Le sens unique de circulation de la rue du Festar sera inversé le 24/02/2018 entre 12h30 et 17h00.

Assurés de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Mme Nathalie BLANCKE,

Mme Marie-Hélène VANELSTRAETE,

Directrice Générale

Echevine des Travaux-Voirie